

N°24
12/2020

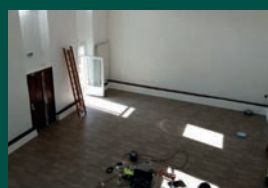
Le petit journal du Vigan



p. 2
EDITO



p. 4
CAMPUS CONNECTÉ



p. 7
TRAVAUX



p. 11
ÉCOLES



CHÈRES VIGANAISES, CHERS VIGANAIS,

La période que nous vivons est sans précédent, à plusieurs titres.

La situation sanitaire inédite a bouleversé nos vies jusque dans ses pans les plus intimes. Vous me croisez tous les jours, tous les jours vous m'en faites part; ces quelques lignes y font hommage. Notre ville, ses services et ses élus vous accompagnent, comme toujours, dans cette épreuve.

À ce propos, je tiens à vous communiquer quelques informations sur la situation sanitaire du Vigan. Un centre de dépistage est en place dans la salle du Cantou depuis quelques mois, dans lequel se font tester chaque jour entre vingt et trente personnes issues de l'arrondissement (jusqu'à Saint-Hippolyte-du-Fort et Quissac), et trois à cinq sont testées positives. À l'œuvre main dans la main avec les médecins, l'hôpital et le milieu médical, je renouvelle mon plein soutien au personnel soignant en première ligne.

La situation sociale mérite une vigilance accrue.

Les personnes âgées, les personnes en situation de précarité sont plus durement touchées par les mesures de précaution et de distanciation physique. Aussi, j'ai demandé à mon équipe de leur porter une attention particulière à l'approche de la fin d'année.

Enfin, la situation économique de notre territoire requiert de notre part à toutes et à tous énergie et attention.

D'une part, notre mobilisation lors du premier confinement s'est prolongée et amplifiée. En plus de l'exonération des loyers et des droits de terrasse, une importante campagne de communication a mobilisé les acteurs économiques du pays viganais (communauté de communes, chambre de commerce, association des professionnels, mairie).

D'autre part, une plateforme numérique a été mise en place : achat-paysviganais.com

Les commerces, artisans et producteurs

locaux doivent être privilégiés pour les achats de fin d'année.

Dans cette période, le mois de septembre a été particulièrement éprouvant.

Notre ville a perdu (pour quelques mois seulement !) la Biocoop et la salle de sport Team Choquet lors d'un incendie accidentel, et un immeuble rue du Palais a lui aussi été touché par les flammes. Suite à ces événements, je réaffirme mon entier soutien aux gérants et salariés de ces entreprises et associations, à la SCI Castanha et aux habitants et riverains impactés.

Également, je salue le dévouement hors pair des pompiers du Vigan et de la gendarmerie, qui ont été éprouvés plus encore par la catastrophe des inondations des 19 et 20 septembre.

Enfin, que des remerciements soient adressés à l'ensemble des services municipaux pour leur mobilisation et leur collaboration précieuses durant ces événements.

Par ailleurs, cet automne a vu la concrétisation de deux projets municipaux :

- notre « plus petit campus de France » a été officiellement inauguré le 9 septembre, en présence de tous nos partenaires. Pour sa deuxième année d'ouverture, 17 étudiantes et étudiants poursuivent leurs études post-bac au campus et nous avons eu le plaisir d'accueillir notre nouvelle tutrice, Madame Jana Boivin ;

- d'autre part, j'ai signé la cession de la caserne des pompiers de la ville au SDIS pour l'euro symbolique le 27 octobre, avec le président du SDIS.

Avant de vous laisser feuilleter la suite de ce numéro, je souhaite partager avec vous quelques projets et réflexions.

Le directeur général des services de la ville, Joël Bouis, a été mutualisé avec la communauté de communes du Pays viganais. Nous avons fait ce choix, qui concerne près d'un tiers des villes en France, car nous avons la volonté de travailler tous ensemble pour être plus efficaces et que soit mieux géré l'argent public du territoire.

Dans ce même esprit, nous avons lancé des projets structurants : aménager les bords de l'Arre pour que notre ville se tourne à nouveau vers sa rivière, rénover l'éclairage public grâce à des fonds européens. Nous avons aussi candidaté - avec succès - avec la communauté de communes au programme « Petites villes de demain » lancé par l'État. C'est un partenariat ambitieux entre l'État et les villes lauréates qui s'organise autour de trois piliers : le soutien en ingénierie, des financements sur des mesures

thématiques ciblées et l'accès à un réseau de villes.

À titre plus personnel enfin, je me réjouis de ce que de notre territoire a bénéficié d'une belle fréquentation touristique cet été, qui compense la morosité du printemps et de l'automne. Voici quelques chiffres : 30037 visiteurs accueillis en 2020, +35% de recherches sur le site internet de l'office de tourisme, +35% et +15% de chiffre d'affaire sur la boutique de l'office de tourisme respectivement en juillet et août, et une hausse de revenus pour les activités de pleine nature. Les secteurs de l'hébergement et de la restauration ont évolué moins favorablement, ce qui traduit une évolution de notre fréquentation touristique : la clientèle est plus proche, venant pour des loisirs très axés « nature », sur une journée ou de courts séjours. Comme présidente de l'office de tourisme et première vice-présidente de notre communauté à l'attractivité du territoire, il me revient d'encourager ce développement d'un tourisme proche de la nature, durable, qui préserve notre cadre de vie en partageant et en donnant à voir ses richesses.

Il me reste à vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année, s'inscrivant dans cette période sans précédent, entourés de vos proches. Meilleurs vœux !

RENCONTRER VOS ÉLUS

Pour rencontrer M^{me} le maire Sylvie Arnal, prendre rendez-vous au 04 67 81 66 10 ou par mail à sylvie.arnal@levigan.fr.

Pour rencontrer un adjoint au maire, contacter l'accueil au 04 67 81 66 00 ou par mail à service.accueil@levigan.fr.

PERMANENCE DES ÉLUS, sans rendez-vous, tous les 3^{èmes} samedis du mois, de 9h30 à 11h, en mairie (sous réserve des règles sanitaires en vigueur.)

MAIRIE DU VIGAN

Place Quatrefoies de Laroquette - 30120 Le Vigan
04 67 81 66 00 - service.accueil@levigan.fr

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

www.levigan.fr.

LE PETIT JOURNAL DU VIGAN

N° 24 - Décembre 2020

Mairie du Vigan - 30120 Le Vigan - 04 67 81 66 00

Directeur de la publication : Sylvie Arnal

Maquette : Stéphane Valade

Impression : Imprimerie Clément, 30120 AVÈZE

Imprimé sur papier 100 % recyclé

Tirage : 3 500 ex.

Dépôt légal : décembre 2020 - N° ISSN en cours d'attribution

SOUTIEN AUX COMMERÇANTS

La mairie du Vigan est heureuse d'avoir vu les commerces rouvrir samedi 28 novembre. Un soulagement économique et social pour notre territoire, partagé par tous les habitants.

Soutenir nos commerçants à l'occasion de ces fêtes est indispensable !

Aujourd'hui, nous regrettons grandement la poursuite de la fermeture des bars, des restaurants, des cinémas et des lieux de spectacle, pour lesquels la période des fêtes est essentielle.

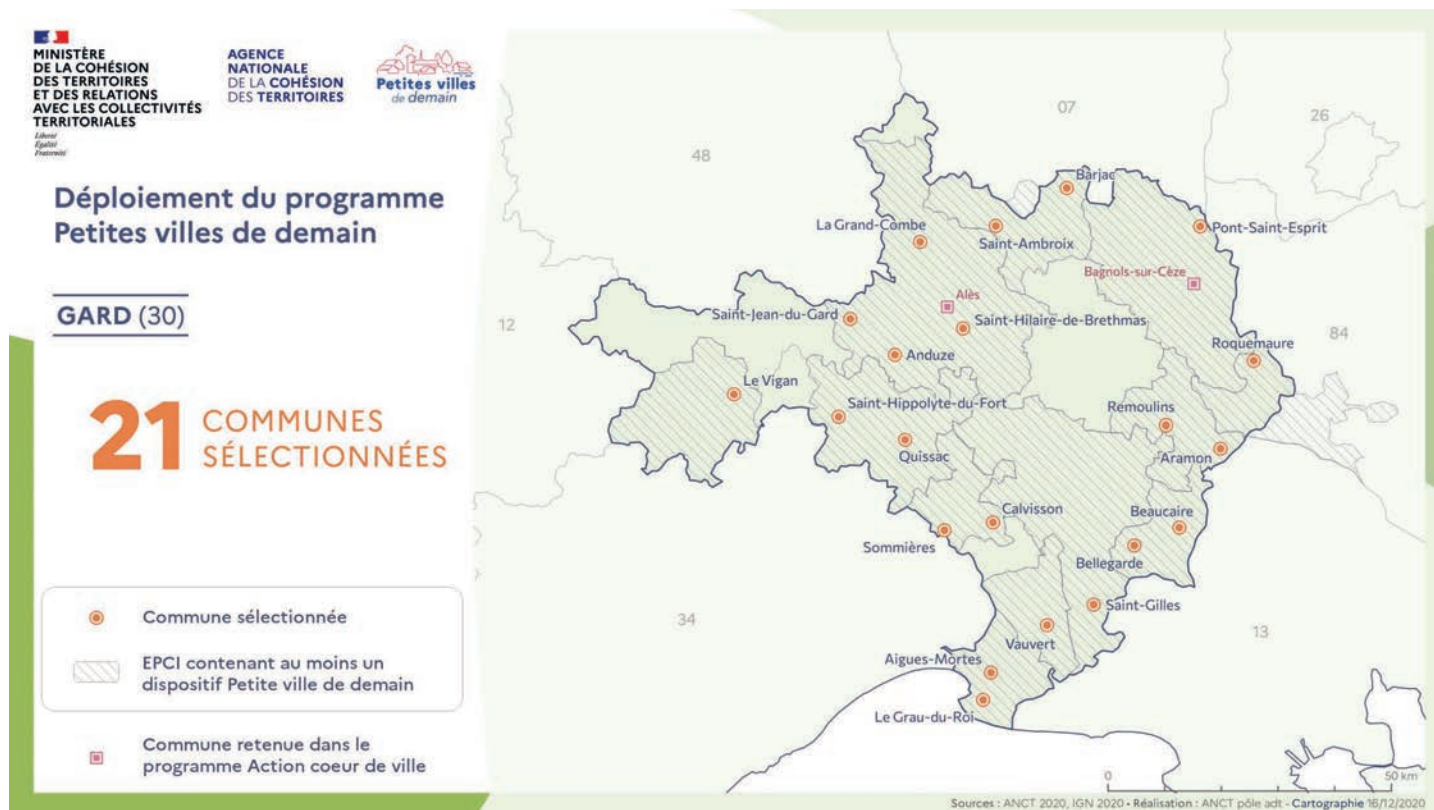
La mairie du Vigan reste présente auprès de tous, dans l'action, afin de trouver et accompagner des solutions en concertation avec les autorités et les commerçants eux-mêmes.

Depuis le début de cette crise, nous avons :

- exonéré de droits de terrasse les commerçants pour toute l'année et exonéré de loyer ceux qui louaient un local commercial pour les mois de fermeture administrative.
- investi 20k€ dans le fond LOCCAL
- mis des agents à disposition
- procédé à des campagnes de communication
- collaboré avec la Communauté de communes du Pays viganais pour engager des actions d'envergure telle que la création du site achat-paysviganais.com

Nous continuons à nous mobiliser au quotidien pour trouver des solutions adéquates.

PETITES VILLES DE DEMAIN



Le Vigan et la Communauté de communes du Pays viganais ont candidaté au programme Petites Villes de demain, lancé par l'Etat via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

Le programme vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation.

Au moment où nous bouclons ce numéro du Petit Journal, Le Vigan et la CCPV viennent d'être sélectionnés pour bénéficier de ce programme.

C'est un partenariat ambitieux entre l'État et les villes lauréates qui s'organise autour de trois piliers : le soutien en ingénierie, des financements sur des mesures thématiques ciblées et l'accès à un réseau de villes.

Plus d'informations au prochain numéro

CAMPUS CONNECTÉ

LE PLUS PETIT CAMPUS CONNECTÉ DE FRANCE INAUGURÉ

L'initiative se développe après une année très positive avec un taux de réussite au-delà des espérances. 17 étudiants ont fait leur rentrée en 2020 au Campus Connecté, désormais partenaire de l'Université de Nîmes. Le campus a été inauguré en présence de tous ses partenaires le 9 septembre 2020.



Une inauguration autour du Maire et de la Rectrice

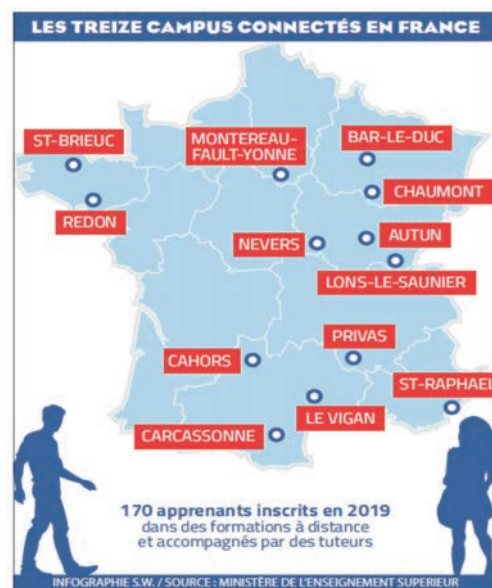
De la Ministre à la Rectrice en passant par Sylvie Arnal, maire du Vigan, l'inauguration a été le moment de présenter les valeurs du projet.

La Ministre de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal, a rappelé, par le biais d'une capsule vidéo diffusée dans l'auditorium de la cité scolaire, toute l'importance de ces campus qui apportent « de vraies solutions aux étudiants qui ne peuvent pas aller dans les grandes villes universitaires ». Des propos corroborés par Sylvie Arnal, qui a expliqué que « Ces Campus montrent aussi que l'on peut s'installer en milieu rural, où les enfants pourront suivre une formation de qualité, même au-delà du baccalauréat ». Bertrand Monthubert, Conseiller Régional délégué à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche, au nom de Carole Delga excusée, a évoqué les prémisses de cette aventure où : « Le Vigan a prouvé toute la pertinence et l'intérêt d'un tel dispositif, grâce à une première année remarquable ». Un constat qui réjouit l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet et qui participent à son avancée.

« C'EST UNE MAISON »

Erwan Paitel, expert et chef de projet Campus Connecté pour le Ministère, estime que les chiffres de réussite de la première année sont excellents. Après quoi, il a longuement insisté sur les valeurs humaines du projet : « il ne s'agit pas d'un simple établissement, c'est une maison, avec des gens attentifs aux progrès scolaires, à la cohésion entre les étudiants ».

La Rectrice de région académique, Sophie Béjean, a clôturé les discours en expliquant que : « le Campus du Vigan est bien le plus petit de France mais aussi le plus important notamment dans sa coopération entre les acteurs comme dans sa capacité à obtenir d'excellents résultats ».



UNE CHANCE DE POURSUIVRE DES ETUDES SUR LE TERRITOIRE LE CAMPUS COMME MOYEN D'ENTRER DANS LE SUPERIEUR ET TREMLIN VERS LA FACULTE

RETOUR SUR UNE ANNÉE BRILLANTE

Le Vigan a été choisi parmi les treize premières villes de France à expérimenter le Campus Connecté et les résultats obtenus, après l'année universitaire 2019/2020, sont plus qu'encourageants. Neuf étudiants sur treize sont parvenus à valider leur année : « C'est une belle réussite pour une première année expérimentale ». 17 étudiants ont été accueillis à la rentrée 2020. Une nouvelle tutrice diplômée d'un

Doctorat en Sciences du langage et d'un Master en Management s'est jointe au tuteur déjà en place.

ENJEUX DU PROJET POUR LE TERRITOIRE

Aucune offre de formation en études supérieures n'est disponible sur place. Difficile pour certains apprenants d'envisager des études dans les villes de Montpellier, Nîmes ou Millau, qui se trouvent à plus d'une heure de route du territoire. Le Campus Connecté apparaît comme la réponse

à ceux qui, pour des raisons sociales, géographiques ou économiques, excluent du champ des possibles un engagement dans les études supérieures.

La mise en place du Campus Connecté est un premier pas vers la création d'un pôle dédié à l'enseignement supérieur au Vigan. A ce titre, la Commune a signé en mars 2019 un contrat bourg-centre avec la Région Occitanie où est notamment inscrit la volonté de renforcer le pôle d'enseignement et d'éducation à travers la création d'un pôle d'enseignement supérieur.

CAMPUS CONNECTE



Officiels et étudiants sur l'estrade à l'occasion de l'inauguration

OBJECTIFS PRINCIPAUX

L'objectif principal est de permettre l'intégration d'un cursus universitaire à un public empêché (éloigné et isolé). Le Campus est également un tremplin, dont la finalité est d'encourager les étudiants à poursuivre leur deuxième ou troisième année dans les Universités en présentiel. A titre d'exemple, une étudiante de la promotion 2019 ayant obtenu son BTS Mana-

gement par le biais du Campus, a rejoint une L3 AES en présentiel à l'Université de Montpellier Paul Valéry.

L'UNIVERSITÉ DE NÎMES, PARTENAIRE DU CAMPUS CONNECTÉ DU VIGAN

Benoit Roig, Président de l'Université de Nîmes, présent lors de l'inauguration conçoit le Campus Connecté du Vigan

comme « une antenne de son Université ». L'Université de Nîmes s'engage à mettre en œuvre un certain nombre d'actions concrètes à l'égard des étudiants du Campus tout au long de leur parcours formatif. Elles s'engagent par exemple à mettre à disposition sa bibliothèque universitaire, son espace numérique de travail et son service d'orientation et d'information. Elle facilitera également le retour à une L2, une L3 ou un Master pour les étudiants du Campus. Benoît Roig, développe son point de vue : « on peut trouver des perles parmi les élèves du Campus et ça peut les aider à passer la première année souvent synonyme d'échec pour une grande partie des étudiants. Le Campus est une façon d'insérer les personnes aux études supérieures. Le campus, dont les locaux sont mis à disposition par la cité scolaire, est une réussite et vise à se développer dans les années à venir.

CITÉ SCOLAIRE ANDRÉ CHAMSON

LA CITÉ SCOLAIRE DU VIGAN DÉVELOPPE DE NOMBREUSES ACTIVITÉS ET PROJETS POUR SES ÉLÈVES.

LABELLISATION E3D

Nous sommes heureux de la labellisation E3D - Etablissement en Démarche de Développement Durable de niveau 3.

La cité scolaire André Chamson est engagée dans ce projet de développement durable fondé sur la mise en œuvre d'un projet environnemental établissant une continuité entre les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire tout en s'ouvrant sur l'extérieur par le partenariat. La mise en œuvre est déjà en route.

L'idée est de faire des citoyens informés, critiques et engagés. Cette labellisation récompense des engagements forts que nous ne pouvons qu'encourager.

PROJET ENCYCLOPÉDIE

Des élèves de 4^e de la Cité scolaire André Chamson se sont rendus avec leur professeur d'histoire-géographie, à la Mairie du Vigan, afin de consulter l'exemplaire original de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert.

Ils ont pu réaliser plusieurs séances de travail dans la salle du conseil, pendant lesquelles ils ont consulté l'Encyclopédie afin de réaliser leurs recherches. Plusieurs thèmes ont été abordés.

Des ateliers au plus près de l'histoire des lumières et de notre démocratie, qui ont particulièrement plu à ces jeunes citoyens : ils ont même souhaité bénéficier d'une séance supplémentaire prise sur leur temps libre.

Cette collaboration est l'occasion pour notre équipe municipale de rappeler l'importance de travailler en synergie avec les différents acteurs de notre territoire, notamment dans le domaine de l'éducation, avec les établissements scolaires, qui forment nos citoyens de demain.

C'est aussi l'occasion de rappeler l'importance des fondements de notre démocratie, qui doit être garante d'une société tolérante et du bien vivre-ensemble.

ELECTIONS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

L'assemblée de la communauté de communes du pays viganais a été renouvelée lors des dernières élections au printemps 2020. Un nouvel exécutif a été élu le 15 juillet, pour donner « un nouvel élan pour le pays viganais ». Le président est désormais **Régis BAYLE**, maire d'Arrigas, qui est accompagné de 8 vice-présidentes et vice-présidents, soit un de plus que l'équipe précédente. Les indemnités du président et des vice-présidences ont été diminuées de 10% pour que l'enveloppe globale « élus » n'augmente pas. Les conseillers délégués ne perçoivent aucune indemnité.

Le président Régis Bayle a donné délégation à :

- **Sylvie ARNAL**, vice-présidente déléguée au cadre de vie et à l'attractivité territoriale.
- **Emmanuel PUECH**, conseiller délégué au sport.
- **Jules CHAMOUX**, vice-président délégué aux finances.
- **Martine DURAND**, vice-présidente déléguée à l'agriculture et aux forêts.
- **Denis SAUVEPLANE**, conseiller délégué à l'agriculture.
- **Lionel GIROMPAIRE**, conseiller délégué aux forêts.
- **Emmanuel GRIEU**, vice-président délégué à la vie de l'assemblée, participation citoyenne et qualité du service public.
- **Bruno MONTET**, vice-président délégué au développement économique.
- **Emilie PASCAL**, vice-présidente déléguée aux solidarités et à la culture.
- **Bernard SANDRE**, vice-président délégué à l'urbanisme, aménagement du territoire et mobilités.
- **Marc WELLER**, vice-président délégué à la transition écologique et rivières.

SCOT ET PETR

Le SCoT qui signifie « Schéma de cohérence territoriale » est un document de planification et d'urbanisme qui vise à définir les besoins du territoire notamment en termes d'habitat, de services, de mobilité et de transition énergétique. Il doit également veiller à ce que l'environnement et les terres agricoles soient préservés. La construction du SCoT va durer 3 ans au cours desquels les représentants des communes, du monde économique et de l'environnement seront consultés. Le SCoT est porté par le PETR Causses et Cévennes. Toute l'actualité du SCoT pourra être suivie sur le site internet « petr-causses-cevennes.fr ».



Le PETR Causses et Cévennes a une nouvelle gouvernance. Sylvie Pavlista succède à Régis Bayle à la présidence du PETR. Composé de 2 communautés de communes, le Pays Viganais et Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires, le PETR a essentiellement pour rôle de concevoir et mettre en œuvre le projet du territoire. Il est également en charge de l'élaboration du SCoT à l'échelle de son périmètre.

Il assure également des missions de coordination des politiques contractuelles avec l'État et la Région via le Contrat de Ruralité, le Contrat Territorial Régional et porte un Contrat de Transition écologique.

Il peut aussi se voir confier des missions d'appui aux communautés de communes membres. Actuellement, ces missions se caractérisent par la coordination de l'animation économique et par l'appui en ingénierie à plusieurs projets structurants.



LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE GENDARMERIE EST LANCÉE

Cette opération consiste en la réalisation d'une nouvelle gendarmerie comprenant 20 nouveaux logements, 2 logements d'hébergements réservés aux Gendarmes Adjoints Volontaires, d'un bâtiment à usage de bureaux et de locaux de services spécifiques ainsi que des locaux techniques. Cette nouvelle gendarmerie comptera parmi son effectif un sous-officier du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN) qui ne sera pas logé sur site. Le nombre d'unités de logement sera de 21,25 (UL).

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement SCP CAREMOLI- MIRAMOND/ BAM ARCHITECTES / BET VIAL / ARGETEC / INFRASUD / ARTOTEC, architectes montpelliérains spécialistes de la construction de caserne de gendarmerie.

<https://caremoli-miramond-architectes.fr/projets/>

Une première esquisse a été présentée le 11 décembre aux élus et gendarmes, le début des travaux est prévu en janvier 2022 et la livraison en juin 2023.

La commune a lancé un appel d'offre afin de choisir le maître d'œuvre pour la réalisation des aménagements de la voirie autour de ce futur service public.

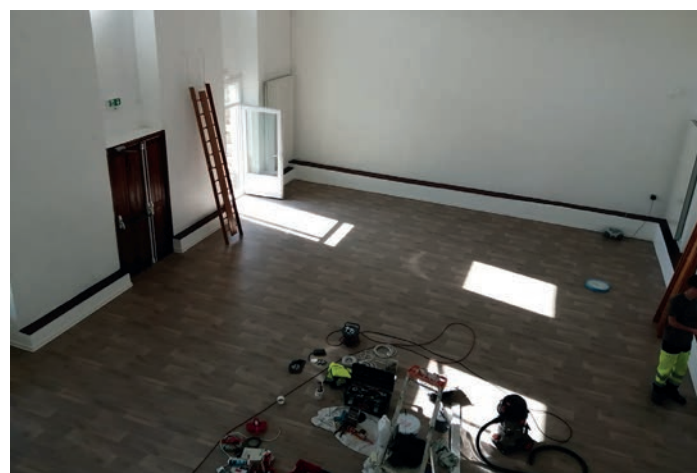
LE BOURILHOU



AVANT

La réfection de la salle de sports du rez-de-chaussée a été réalisée pendant l'été avec une remise en conformité électrique et la réfection de la peinture qui ont été réalisées en régie par les services techniques de la ville.

L'entreprise Landry Girard a changé l'ensemble des menuiseries et placé des stores électriques pour un montant de 20000€, le changement du sol a lui été confié à l'entreprise Nicolas Bourdier.



APRÈS

Par ailleurs afin de sécuriser et contrôler les accès à ce bâtiment utilisé par de multiples usagers, les services techniques ont installé une serrure électronique qui permet de déterminer à distance les horaires d'ouverture du Bourilhou ainsi que les droits d'accès de chaque utilisateur qui s'est vu remettre un badge électronique.

Enfin, les services techniques ont rénové les toilettes du rez-de-chaussée.

GOUDRONNAGE

Une campagne de goudronnage a été réalisée en 2020 sur les routes communales.

Deux techniques ont été employées. La première dite de l'emploi partiel permet le rebouchage de trous par adjonction de graviers et de goudrons, la seconde dite en réfection de chaussée consiste en une scarification de la chaussée afin d'aplanir avant la pose d'une émulsion de goudrons et de graviers.

Un emploi partiel a été réalisé sur les routes suivantes : chemin de la Combe, une partie de la route de la Merlière, chemin haut de Valamont, avenue des Combes, chemin haut des Châtaigniers et sur la Ville.

Une réfection de chaussée a été réalisée sur les routes suivantes : Route de la Merlière (800m linéaires), chemin haut de Valamont

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Serra pour un montant de 98 000 euros.

Chaque année, un plan d'entretien sera réalisé pour le maintien de notre patrimoine routier.

TRAVAUX

TOITURE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

En 2018, une partie de la toiture de l'école primaire avait été endommagée lors d'un coup de vent violent.

Une solution de confortement avait été réalisée par les services techniques mais il devenait nécessaire d'entreprendre des travaux plus conséquents sur cet ouvrage.

Ces travaux ont été faits au cours de l'été 2020 par l'entreprise El Filali pour un montant de 90 000 €.

250 mètres carrés de toiture ont été refaits et une ligne de vie a été installée sur la toiture afin de sécuriser les interventions futures.



ÉGLISE

Tout au long de l'année 2020, plusieurs chantiers ont été entrepris sur l'église Saint Pierre, dont l'entretien incombe à la collectivité.

Le premier chantier réalisé par l'entreprise Bourdier concernait le rebouchage de fissures apparues sur le plafond de l'église.

Ces travaux faisaient suite à une expertise d'un bureau d'études spécialisé en la matière.

A la suite, les services techniques de la mairie ont repris le réseau électrique afin de le mettre dans les normes actuelles.

En novembre dernier, l'entreprise Doulier a rénové le toit de la chapelle située rue de l'horloge, à la suite les services techniques municipaux ont refait les murs et plafonds de ladite chapelle.



BOULEVARD DES CHÂTAIGNIERS

Les travaux du boulevard des Châtaigniers seront lancés le 11 janvier. Ils font suite à une concertation des riverains. Les réunions d'information n'ont en revanche pas pu être organisées suite aux différents confinements et mesures sanitaires.

Après appel d'offre, les travaux ont été attribués aux entreprises Serra Triaire pour un montant de 1 363 088,82 € TTC.

Ils sont prévus pour une durée de 6 mois.



BORDS DE L'ARRE

La ville du Vigan vient de lancer un appel d'offre pour la signature d'un accord cadre de maîtrise d'œuvre pour aménager les bords de l'Arre de Tessen.

Cet accord cadre permettra de déterminer un projet d'aménagement pour ce secteur, ce projet sera soumis à l'avis de la population lors de réunions publiques avant approbation définitive.

Le programme de travaux issu de cette concertation sera ensuite réalisé sur une durée possible de 8 ans.

AMÉNAGEMENTS ET ENTRETIEN DU CIMETIERE



En plus de l'entretien très régulier du cimetière, plusieurs actions d'aménagement ont été menées ce dernier semestre :

- Reprise de 45 concessions échues, démarrage du chantier en décembre 2020.
 - Lutte contre les ailantes glanduleux, plante très invasive
 - Délibération convertissant 10 concessions en terrains communs
 - Sous-traitance de l'entretien des allées (tonte et débroussaillage) à l'entreprise BARBADO 6 mois de l'année.
 - Affectation d'un temps plein en octobre au cimetière pour l'entretien et l'embellissement
- Par ailleurs, le chantier cévenol intervient ce mois de décembre pour remonter des murs effondrés situés sur le talus surplombant le cimetière. Nous envisageons d'ores et déjà un chantier plus vaste pour 2021.
- Nous avons aussi pour projet de :
- finaliser le réaménagement du carré 4 fin 2021 avec démontage des vieux caveaux abandonnés et création d'un jardin du souvenir ;
 - Poursuivre les procédures de reprise pour abandon du carré 2 ;
 - Lancer les procédures de reprise des concessions en l'état d'abandon du carré 3.

GESTION DES DECHETS

À NOS POUBELLES !

Quelques informations concernant nos déchets résiduels (poubelle grise) :

La production d'Ordures Ménagères en 2019 représente :

- 11550 tonnes sur le territoire du SYMTOMA
- 2575 tonnes pour le pays Viganais.

50 % de ses déchets sont enfouis sur le site de Bellegarde (près d'Arles) et 50% sont traités à Salindres en TMB (tri mécano-biologique).

Ces deux destinations ne sont pas satisfaisantes ni au niveau écologique ni au niveau du coût par habitant : 127 euros / tonne en 2020 et 138 en 2021 pour le site de Salindres, 130 euros /tonne en 2020 puis 144 euros/ tonne en 2021 sur le site de Bellegarde.

De plus le TMB ne produit pas un compost de bonne qualité ; il ne peut pas être utilisé par les agriculteurs.

Il faut également prendre en compte la réglementation européenne qui rend obligatoire d'ici 2023 la gestion séparée de nos biodéchets, ce qui veut dire qu'il faudra trouver des solutions locales.

La poubelle grise contient en moyenne 30 % de déchets compostables, des biodéchets que nous pourrions récupérer et traiter sur place .

Il existe différentes solutions pour diminuer le tonnage de ces déchets en les détournant de leur destination actuelle.

On peut aussi envisager le compostage collectif (en pied d'immeuble) – solution qui fonctionne, déjà expérimentée par certaines communes du SYMTOMA, une plateforme de compostage, des composteurs individuels, des poulaillers...

L'équipe municipale s'empare de ce dossier qui nécessite une volonté forte des élus et de la population, nous sommes attentifs à tout projet allant dans ce sens.

Les effets sur les coûts ne seront pas immédiats, mais nous devons nous y engager pour les générations futures car nos choix d'aujourd'hui impacteront le monde de demain.

INONDATIONS

ÉPISODE CEVENOL DU 19 & 20 SEPTEMBRE 2020



Un épisode cévenol exceptionnel s'est déroulé les 19 et 20 septembre 2020.

La Vallée de Valleraugue a été gravement touchée.

C'est avec émotion que les élus et équipes du Vigan se sont rendus sur place. Au Vigan, ce sont des dégâts moindres mais néanmoins importants qui ont été constatés.

Les élus et agents de la mairie se sont mobilisés tout le WE pour aider leurs concitoyens et faire tout leur possible pour limiter l'impact des pluies.

Certains commerces ont été malheureusement touchés par des inondations, la cantine du groupe scolaire Jean Carrière également. Un pan de route s'est effondré route de la

Merlière. Une cellule de crise et une permanence téléphonique ont été assurées tout le WE à la mairie du Vigan. La municipalité a mis en place un accueil d'urgence dans la Halle aux sports afin de permettre aux sinistrés de la route (une dizaine de personnes ne pouvant rentrer chez elles en voiture) et à trois personnes en difficultés dans leur maison au Vigan de passer la nuit au chaud. Lits de camp, boissons et repas leur ont été proposés.

Cet épisode difficile a encore une fois montré le dévouement des agents municipaux, présents pour aider et remettre en état au plus vite routes, canalisations, bâtiment inondé.

La ville a procédé aux démarches nécessaires pour une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Un arrêté en ce sens a été publié au Journal Officiel le 24 septembre 2020.



EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT

L'écoulement et le ruissellement des eaux pluviales sont constitutifs d'une servitude organisée par l'article 640 du code civil.

Cette disposition issue du « Code Napoléon », inchangée depuis lors, est toujours en vigueur.

Il en résulte que les propriétaires d'un terrain sont tenus de recevoir les eaux qui s'écoulent naturellement, du terrain situé au-dessus du leur, ou de la voie publique. Ils ne peuvent pas élever de « digue » ou mettre en œuvre tout autre procédé pour empêcher cet écoulement. En contrepartie, il est interdit au propriétaire du terrain supérieur d'aggraver la situation de son voisin en dirigeant volontairement l'écoulement chez lui.

Le relief et le climat de notre territoire induisent des épisodes parfois violents avec d'importants ruissellements.

Nous sommes tous concernés et c'est pourquoi nous en appelons au civisme de chacun pour respecter la réglementation.

BREVES

ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT

La ville du Vigan s'est inscrite depuis de nombreuses années dans une gestion écologique de ses espaces verts. À travers ce nouveau mandat nous souhaitons pousser plus loin cette exigence écologique nécessaire. Nous pouvons être exemplaire et nous essayons de l'être. Ici et là on commence à créer des espaces de végétalisation spontanée. L'idée est de permettre à des plantes endémiques, adaptées aux conditions locales, de pousser librement et en cohabitation avec les usagers.

Parmi les différents projets en cours il y a notamment la mise en place d'un "permis de végétaliser" afin de permettre à ceux qui le souhaitent de fleurir autour de chez eux. Tout un chacun doit se réapproprier l'espace public dans une communauté d'intérêt.

Si vous avez envie de vous investir, n'hésitez pas à vous rapprocher de Jérôme Sauveplane, adjoint à l'environnement.

MARCHÉ

La reconfiguration du marché du samedi matin, pour s'adapter aux mesures sanitaires plaît beaucoup. Le marché est plus aéré, ouvre de nouveaux emplacements, de nouvelles possibilités. En concertation avec les forains, nous allons reconduire le marché sous cette forme.

SERVICE DE L'EAU

En cette fin d'année nous avons fait nettoyer les réservoirs d'eau, nous continuons à changer les compteurs, et nous nous excusons auprès des personnes ayant reçu des avis d'huissier en raison d'un dysfonctionnement du logiciel de facturation. Ce problème est aujourd'hui réglé.

LA SANTÉ À L'ÉCOLE

PROJET SANTÉ À L'ÉCOLE



Le Conseil Municipal de la ville du Vigan du 26 septembre 2020 a approuvé favorablement la délibération présentant le projet "Santé à l'école" et son financement, engagés sur 3 ans dans un premier temps, en faveur d'élèves de l'école Jean Carrière.

La commune du Vigan a travaillé avec les enseignant.e.s de l'école Jean Carrière et l'Association COPASANA, constituée de médecins, thérapeutes, orthophoniste et autres personnes œuvrant pour que chacun-e prenne sa santé en main.

Pour mener à bien ce projet, la Mairie du Vigan a voté l'équivalent d'un budget de 8966 € par an sur trois années.

Les interventions de l'association entrent dans le cadre du Parcours éducatif de Santé (PES) détaillé dans la circulaire n° 2016-008 du 28 janvier 2016, et sont complémentaires du travail mené en classe.

Il s'agit de donner les moyens aux enfants d' :

- adopter des comportements favorables à leur santé (physique, mentale, sociale...)
- apprendre à prendre soin d'eux mêmes et des autres (fondamental dans ce projet)
- connaître mieux leurs besoins nutrition-

nels, leurs besoins d'activités physiques...

- favoriser les saines habitudes de la vie, la santé, l'estime de soi...
- devenir acteur de leur santé dans leur environnement
- développer leurs capacités à être et à faire
- transmettre à leur tour les bons gestes.

Nous avons choisi de proposer ces interventions aux élèves de CP et d'ULIS de manière à permettre aux enfants, dès la première année de l'école élémentaire, de prendre conscience de leur corps dans sa globalité.

Durant l'année scolaire, à chaque période, ces élèves participent à une journée au cours de laquelle il leur est proposé des ateliers. Ceux-ci ont lieu à l'extérieur de l'école, à l'espace Lucie Aubrac où de nombreuses salles permettent que les différentes animations accueillent les enfants en toute sécurité en respectant les protocoles liés à la Covid 19.

Les animations proposées sont conçues pour que les élèves en soient réellement acteurs. Pour qu'elles puissent être au maximum didactiques, pratiques et ludiques, un temps de préparation et de réflexion important est nécessaire. De plus, elles nécessitent un nombre conséquent d'animateurs les jours d'interventions pour travailler par petits groupes d'enfants.

L'intérêt de ces ateliers selon les enseignants est vraiment d'ancrer par la pratique et le ressenti les connaissances théoriques abordées en classe ; par exemple les enfants manipulent en 3D des maquettes conçues spécifiquement pour ces ateliers par des professionnels de la santé.



La thématique abordée en octobre dernier a été le système digestif et l'alimentation.

5 ateliers ont été proposés aux élèves répartis en 5 petits groupes.

Durant l'année, les élèves aborderont 4 autres différentes thématiques : le système respiratoire et la prise de conscience du souffle, le système cardio-vasculaire, les émotions, les mouvements et la motricité (réflexes, équilibres, fonctionnement des muscles, petite et grande motricité), le respect et la communication (travail également possible avec des enfants mal entendants).

Ce projet pédagogique souhaité par les enseignants et conçu par les professionnels de santé de notre territoire est un bon exemple de travail collaboratif et de transversalité voulu par la municipalité.



ORCHESTRE À L'ÉCOLE

Le projet Orchestre à l'école se poursuit encore cette année pour les élèves de l'Ecole Jean Carrière.

Les « classes musique » s'adressent aux enfants à partir du CE2. Chaque élève bénéficie du prêt d'un instrument (instrument à vent ou percussion) et de l'intervention des professeurs de l'école de musique du Pays Viganais, deux fois par semaine. Apprentissage de la musique, de l'instrument mais aussi classe d'ensemble permettent aux élèves de découvrir l'écoute et le faire-ensemble apportés par la pratique musicale.

Si les conditions sanitaires le permettent, des restitutions seront proposées en cours d'année aux familles.

ECOLE MATERNELLE

Un nouveau projet d'éducation artistique et culturelle à l'école maternelle Jean Carrière, validé par le rectorat : De la chorale vers la chorégraphie.

Chorale et ateliers d'expression corporelle, mime et chorégraphie pour valoriser les voix. L'idée est de continuer à croire et partager, à construire ensemble avec les contraintes du moment, en inventant de nouvelles manières d'être ensemble.

Partir du chant pour progressivement découvrir le mime, l'expression corporelle, la chorégraphie.

De septembre 2020 à avril 2021, la chorale est menée par Isabelle Curti et son accordéon, ensuite en avril et mai, Colinda Ferraud, metteuse en scène et Jeanne Bourrat, plasticienne, accompagneront les enfants vers le mime et la chorégraphie.

Chorale et ateliers d'expression corporelle, mime et chorégraphie permettront de valoriser chaque parole et chaque voix.

Des restitutions filmées seront proposées aux familles.

Une subvention de 1600 euros a été allouée par le rectorat en novembre 2020 pour mener à bien ce projet.

Une restitution filmée pour projections publiques et ou par la voie numérique est prévue.

CULTURE ET ANIMATIONS

CULTURE ET ANIMATIONS REPORTÉES



Nous vivons une époque inédite. Toutes les manifestations et animations sont à l'arrêt. Cependant, il ne faut pas se laisser abasourdir. La culture vivante n'a pas disparu de notre cité. Nous regrettons cette situation qui pèse lourdement sur les acteurs culturels qui ne partagent plus leur musique, leurs chants, leurs mots, etc.....

Nous mesurons combien l'absence des programmations pèse sur le vivre-ensemble et la convivialité.

Mais notre ambition reste inchangée : Partager la culture et les animations avec le plus grand nombre.

Précédemment, nous nous sommes employés à vous faire bénéficier de spectacles jusqu'au deuxième confinement :

- **Les Goguettes**, spectacle organisé avec le festival O Merle
- **Les bêtes de foire**, sous chapiteau, co organisé avec le théâtre de l'Albarède
- **Une conférence concert**, organisée par l'orchestre de Chambre des Cévennes
- **Des séances de cinémas**, avec la Compagnie Amarante
- **Miel et Frigoule**, avec un film en partenariat avec le cinéma Le Palace

Bien des spectacles et festivals étaient programmés et doivent être reportés : concerts proposés par O Merle, nouveau spectacle en partenariat avec l'Albarède, fête de la soupe proposée par la Cie Amarante, et le festival Coup d'Eclat proposé par l'association Kamishibaï (Les Eclats de Lire), etc.

L'orchestre de Chambre des Cévennes maintiendra son concert de Noël, mais en version numérique.



CULTURE ET ANIMATIONS

LE CINÉMA

Le cinéma, propriété de la mairie, est régi par une délégation de service public (DSP). C'est un contrat de 3 ans qui se termine en fin d'année 2020. Après consultation, c'est CINEODE, l'actuel prestataire qui a été choisi pour 3 années supplémentaires.

C'est un partenariat positif qui est reconduit :

- collaboration avec le cinéma, les associations et acteurs du territoire et la mairie,
- depuis 3 ans, un nombre d'entrées en augmentation,
- souhait de développer l'offre culturelle en alliant différents types d'expression comme des ciné-concerts par exemple,
- réflexion sur la possibilité d'aménager une deuxième salle de cinéma afin de diversifier la programmation et d'augmenter le nombre de séances.

LES SPECTACLES ET ANIMATIONS

Le marché de Noël est maintenu le 20 décembre, ainsi qu'un marché aux puces les 20 et 27 décembre.

Un marché supplémentaire est prévu le mercredi 23 décembre.

La programmation culturelle viganaise pour le premier semestre 2021 est en cours de préparation. Elle dépendra notamment de la situation sanitaire.

LE POUZADOU

Votre librairie le Pouzadou a une nouvelle gérante. Bienvenue à Mme Frazza !

MUSEE CEVENOL



PRÉPARATION DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE 2021 AU MUSÉE CÉVENOL



musée de France

Le musée cévenol prépare une nouvelle exposition d'ampleur pour la saison 2021.

Le Voyage du Louvre, 1939-1945, nous racontera l'histoire de ces femmes et hommes qui ont sauvé les œuvres du Louvre en les cachant dans le Sud de la France durant la 2nde guerre mondiale.

Il y a une énergie vitale au plus profond de nous, en lien avec la Nature, qui a fait que l'humanité a résisté aux pires moments de son histoire.

Et ce sont des exemples de résistance qu'il est bon de rappeler.

Cette grande exposition, élaborée avec l'autorisation de Mme Hébrard et de ses enfants, présentera, au musée cévenol, ce voyage des œuvres du Louvre. L'exposition se poursuivra aussi hors les murs, où chacun pourra découvrir des reproductions des œuvres du Louvre, grandeur nature, au détour d'une promenade en Pays viganais

Une exposition visible de mai à octobre 2021.

LES TARIFS SONT INCHANGÉS :

- gratuit pour les habitant.es du Vigan, les moins de 18 ans
- Plein tarif, 5 €
- Réduit, 3 €



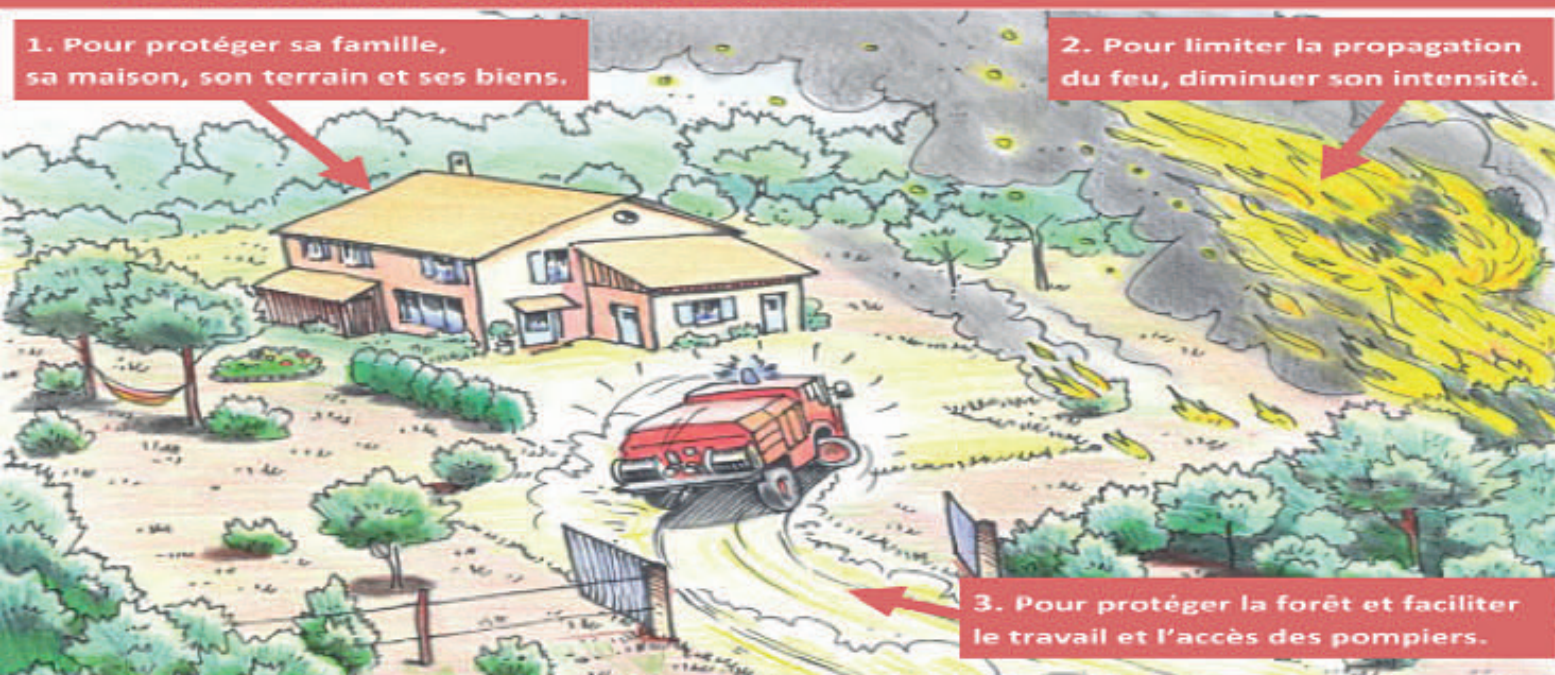
DEBROUSSAILLAGE

VOTRE PROTECTION POUR CET ÉTÉ SE PRÉPARE AUJOURD'HUI !

Le débroussaillage des abords des habitations est le moyen de prévention le plus efficace pour sécuriser votre maison du risque d'incendie de forêt.

Le débroussaillage obligatoire

Débroussailler c'est une nécessité



Débroussailler, c'est une obligation

Il protège également la forêt en permettant de limiter le développement d'un départ de feu accidentel à partir de votre propriété et en sécurisant les personnels de la lutte contre l'incendie.

Le débroussaillage est une obligation de l'article L131-10 du Code forestier. Elle s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts.

En zone urbaine, vous devez débroussailler et maintenir en état débroussaillé l'intégralité de votre terrain situé à moins de 200 mètres des bois et forêts.

En zone rurale, vous devez débroussailler et maintenir en état débroussaillé autour de votre habitation sur une profondeur de 50 mètres et le long des voies d'accès

à votre terrain (route, sentier, chemin privatif) sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre.

COMMENT DÉBROUSSAILLER ?

En pratique et sur le terrain, il s'agit d'éliminer les matières végétales de toute nature susceptibles de prendre feu et propager l'incendie et de traiter les végétaux ligneux conservés afin de réduire la masse combustible vecteur du feu :

- En coupant les végétaux morts, herbes sèches, les broussailles, des arbustes, on limite la propagation de l'incendie ;
- En élaguant les arbres et arbrisseaux conservés sur 2 mètres (s'ils mesurent plus de 6 mètres de haut) ou 1/3 de leur hauteur (s'ils mesurent moins de 6 mètres de haut), on évite la propagation de l'incendie le long des troncs vers les

houppiers des arbres ;

- Enfin, en éliminant les rémanents de coupes (par évacuation, broyage ou incinération en respectant les règles en vigueur sur l'emploi du feu), on diminue l'intensité de l'incendie
- En éclaircissant la strate arborée en coupant les arbres surnuméraires et en répartissant les pieds de telle sorte qu'il n'y ait pas de continuité du feuillage, on limite la propagation de l'incendie par les cimes des arbres. Il est fortement recommandé de faire appel à un professionnel.



SERVICES EXTERIEURS

SDIS - LE POINT SUR LA SITUATION

La ville du Vigan demande depuis 2013 à ce que la contribution au SDIS qui pèse sur notre ville, donc sur les impôts des Viganaises et des Viganais, soit juste et équitable : aujourd'hui elle est deux fois plus élevée que dans certaines communes du département qui comptent peu ou prou le même nombre d'habitants, qui ont également une caserne sur leur territoire, avec un nombre comparable de sapeurs pompiers professionnels et bénévoles et des interventions elles aussi en nombre comparable.

En 2018, le tribunal administratif de Nîmes a annulé les délibérations du SDIS qui fixaient les contributions pour l'ensemble des communes du Gard.

Cet été (le 17 juillet 2020), la Cour administrative d'appel de Marseille a confirmé, de la même manière, que notre ville était injustement traitée au regard de ce principe plurisécularaire. Le SDIS a accepté cette décision qui est désormais définitive, car il n'a pas formé de pourvoi en cassation

devant le Conseil d'État.

Les jugements sont publiés au journal officiel, sur le site internet de la ville et sont accessibles en intégralité en mairie sur simple demande. D'autres instances sont en cours dans ce dossier complexe, vous serez informés des suites dans les prochains numéros.

En parallèle de ce dossier, le président du SDIS est venu au Vigan pour signer la cession de la caserne chez le notaire. Depuis la départementalisation, les casernes qui appartiennent aux communes sont progressivement cédées au service départemental, la caserne du Vigan ne fait pas exception : la ville cède pour 1€ symbolique sa caserne au SDIS. Cela représente un



Mme ARNAL et M. PISSAS

effort financier pour la commune de 400.000€ (valeur estimée de notre caserne par le service de la préfecture France Domaine), ainsi qu'un engagement résolu de la commune en faveur de ses pompiers.

SECURITE

INCENDIES

Le Vigan a connu deux incendies sans précédent la semaine du 15 septembre 2020.

Le bâtiment qui accueillait la Biocoop et la salle de sport Team Choquet a pris feu accidentellement le 14 septembre. Malgré l'arrivée très rapide des sapeurs-pompiers qui sont intervenus de longues heures, le bâtiment a été détruit.

Le 16 septembre, un immeuble de la rue du Palais a également subi de gros dégâts suite à un incendie accidentel. Nous tenons à saluer le travail des sapeurs-pompiers, mobilisés sans relâche pour stopper le feu, sécuriser les lieux et éviter la propagation de l'incendie à d'autres bâtiments.

Nous renouvelons notre soutien à toutes les personnes concernées par ces incendies.

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

L'état des lieux réalisé par le Haut Conseil à l'égalité, publié en janvier 2019, a mis en évidence que si la législation évoluait en la matière, ce phénomène restait encore largement toléré et le droit peu mobilisé. 2,9% des actes sexistes font l'objet d'une plainte et 1 plainte sur 5 conduit à une condamnation.

CONFINEMENT

**LUTTONS ENSEMBLE
CONTRE LES VIOLENCES
CONJUGALES**

**VOUS ÊTES DANS UNE SITUATION
DE DANGER IMMÉDIAT ?**
Appelez le
17

BESOIN D'UNE ÉCOUTE ?
Appelez le
3919

**BESOIN DE FAIRE
UN SIGNALEMENT ANONYME ?**
Rendez-vous sur la plateforme
ARRETONSLESVIOLENCES.GOUV.FR

VOUS NE POUVEZ PAS PARLER ?
Envoyez un SMS
114



En matière de violences sexuelles, on estime qu'en moyenne 84 000 femmes par an sont victimes de viols ou de tentatives de viol. Dans 90% des cas, la victime connaît son agresseur.

Une femme meurt toujours tous les trois jours sous les coups de son conjoint ou ex- conjoint.

Un chiffre qui ne semble pas diminuer ces dernières années. En moyenne, on estime que 225 000 femmes par an sont victimes de violences conjugales dans leurs formes les plus graves. Si près de 70% des victimes déclarent avoir subi des violences répétées et que ces faits ont eu une incidence importante sur leur santé, moins d'une femme sur cinq, victime de violences au sein du couple, déclare avoir porté plainte.

Lors du conseil municipal du 26 septembre 2020, une délibération pour la lutte contre les violences faites aux femmes a été votée à l'unanimité. Cela permet que la ville du Vigan rejoigne le dispositif départemental dédié à la prise en charge opérationnelles des victimes et à la lutte contre les violences faites aux femmes.

La préfecture du Gard a proposé le 2 décembre 2019 un plan de 30 actions. Ces mesures s'articulent autour de 4 objectifs : prévenir, repérer et sensibiliser (notamment les plus jeunes), prendre en charge les victimes, co-victimes mais aussi les auteurs (protéger et accompagner les victimes), recenser, évaluer et diffuser l'information.

Concrètement, un observatoire départemental des violences conjugales a été installé par le Président du conseil départemental le 16 juillet 2020, il est chargé d'évaluer ce dispositif chaque année. Il sera financé par le conseil départemental et animé par le centre national d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) et par l'association La Clède, centre d'hébergement et de réinsertion sociale à Alès.

Le contexte sanitaire actuel constitue un facteur aggravant pour les victimes de violences conjugales et leurs enfants lorsqu'ils sont confinés avec leur agresseur. C'est pourquoi il nous apparaît important de rappeler que l'ensemble des différents dispositifs d'alertes et de secours sont actifs et opérationnels.

UNE MUTUELLE POUR TOUS

Convaincue que la santé n'est pas un service comme les autres, la ville a décidé de se mobiliser pour proposer aux Viganais une mutuelle à tarifs préférentiels.

Pourquoi cette démarche ?

Force est de constater que l'accès aux soins et à certains professionnels de santé est devenu difficile pour une certaine partie croissante de la population. On estime que 3 Français sur 10 ne se soignent pas pour des raisons financières, alors qu'il devient de plus en plus difficile de se passer d'une bonne complémentaire santé.

Comment ça marche ?

Pour proposer des tarifs, il faut jouer sur l'effet de groupe. Regrouper tous les habitants qui le veulent, pour ainsi négocier en

groupe des conditions tarifaires nettement plus compétitives auprès d'un assureur. Une économie de 20 à 25 % peut être réalisée sur les cotisations par rapport à une complémentaire individuelle. L'idée est de renforcer la solidarité des habitants de la commune et permettre à tous les Viganais de bénéficier d'un accès aux soins.

Quelle offre pour les adhérents ?

La solution santé mutualisée propose une complémentaire accessible à tous, sans condition d'âge et sans délai de carence. Elle n'entraîne aucun engagement financier pour la commune et offre des tarifs

négociés et mutualisés au niveau national, générant une réelle économie sur les cotisations ainsi qu'un libre choix d'une formule adaptée aux besoins.

Quand ?

Dans un premier temps, il s'agit pour la commune de trouver le bon partenaire. Une information publique sera diffusée courant 2021, pour donner les renseignements utiles aux personnes intéressées. Il est important de noter que l'adhésion se fait sur la base du volontariat et qu'elle n'est évidemment pas obligatoire.

UNE VIGANAISE CENTENAIRE

Depuis quelques semaines, la commune compte une nouvelle centenaire. Fernande Gerbal a en effet passé le cap des cent ans le 8 septembre dernier. Elle a reçu un magnifique bouquet de fleurs et la médaille honorifique de la ville, des mains de Sylvie Arnal, maire de la commune.

Nous lui souhaitons encore de belles années parmi nous !

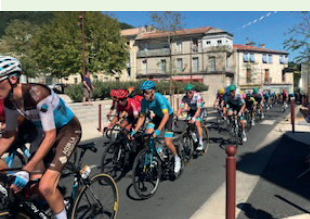


TOUR DE FRANCE

Le passage du Tour de France a eu lieu au Vigan le 3 septembre 2020.

Un événement qui malgré la crise sanitaire a réuni spectateurs et amateurs le long du parcours. Les commerçants s'étaient également préparés en décorant leurs vitrines ou comme l'Usine WELL, en proposant un concours d'idée à ses salariés pour la réalisation d'œuvres monumentales évoquant le Tour, et en commandant des œuvres à deux plasticiennes, Jeanne BOURRAT et Ophélie PAUCHET, en partenariat avec la Mairie du Vigan et La Filature du Mazel.

La mairie proposait également de suivre l'étape sur écran géant dans le Parc des châtaigniers. Petits et grands y étaient réunis pour ce bel événement.



WELL

« C'est dans notre vallée de la soie cévenole, qui jusqu'au XIXème siècle contribua à la prospérité du pays, que l'entreprise WELL est née en 1970 et acquiert son savoir-faire.

L'entreprise a été rachetée il y a 10 ans par le groupe italien CSP International et regroupe 2 divisions Lingerie et Collant. C'est sur cette dernière que la production est concentrée sur le site du Vigan.

Sur place la fabrication du collant commence avec les bobines de fil positionnées sur 200 métiers à tricoter pour faire des tubes, qui vont ensuite être assemblés par une opération de couture, puis suivent les étapes d'ennoblissement (teinture, formage et conditionnement) qui peuvent varier suivant le modèle.

Depuis 8 ans WELL a su mettre en avant sa fabrication Française en obtenant l'Origine France Garantie et plus récemment le « Made in France ». Ces Labels sont une reconnaissance pour le travail fourni depuis toujours. Actuellement 86% des collants et mi-bas WELL sont tricotés au Vigan et 65% sont Origine France Garantie.

En 2019 l'entreprise a produit 15 millions de paires qui sont vendues principalement en grande surface et malgré un marché en baisse les ventes de produits WELL ont progressé de 5%.

La marque WELL parie également pour le développement durable dans ses process et produits, avec le lancement sur la collection Automne Hiver d'une nouvelle gamme « Mes gambettes aiment la planète » des modèles composés à 97 % de fibres recyclées. Un moyen de moderniser son image pour recruter les jeunes générations.

Toutes ces démarches garantissent le respect : des normes environnementales, de la qualité du produit, des consommatrices ainsi que celui du code du travail, car la richesse et la force de cette entreprise c'est avant tout ses salariés et leur savoir-faire.

LA PAROISSE DU VIGAN

Saviez-vous que Le Vigan a déjà fait l'expérience d'une fusion de commune en 1860 ?

Depuis 1555, l'actuel territoire de la commune du Vigan était divisé en deux. D'une part, l'agglomération du Vigan, ses faubourgs, ainsi que la partie Nord-Ouest de la commune (notamment le hameau de Gaujac), et d'autre part tous les hameaux et écarts du Sud, de l'Est et du Nord-Est réunis en une commune appelée : La Paroisse-du-Vigan.

Son blason était : « d'azur à un sautoir d'or, accouplé de trois étoiles de même ».

Cette commune n'avait pas de bourg-centre mais était composée de trois principaux hameaux : Campis, Paillerols et Bouliech ainsi que de nombreux lieux-dits et mas : Espériès, Loves, Vézénobres, le Ceylan, Roudoulouze, Boussugues, le Mas Ficou, le Mas Parran, le Plô-Vidal, l'Espigarié, Beauquiès, la Terrisse, les Caumels, le Mazot, le Frayssinet, la Réparation, Miassole, la Mazérande, la Combe, la Gascarié, Aiguebelle, etc.

La municipalité se réunissait soit dans un des mas de la commune soit dans l'hôtel de ville du Vigan. Durant la Révolution, le conseil municipal se réunissait à Boussugues. Le mas de Roudoulouze, au centre de cette commune, a souvent servi de mairie.

La Paroisse-du-Vigan était autonome dans son fonctionnement politique. Des consuls étaient élus au Vigan sur la place publique, le même jour que ceux de la commune du Vigan. Au XVIIIème siècle, il y avait un consul élu pour chacun des trois principaux hameaux.

En revanche, cette commune était entièrement dépendante du Vigan à de nombreux sujets, notamment sur les questions religieuses. Elle ne possédait pas d'édifices religieux et bé-

néficiait du personnel municipal du Vigan. De nombreux procès et démêlés découlèrent de cette organisation. Les consuls du Vigan réclamaient toujours à ceux de La Paroisse – souvent récalcitrants – le remboursement de divers frais qu'ils avaient avancés : entretien de l'horloge, gages du sonneur de cloches, logement du curé et de ses vicaires, etc. De 1687 jusqu'à la Révolution, les deux communes ont été régulièrement en procès suite à des désaccords concernant les dépenses liées à l'entretien de l'église.

L'historien viganais Emmanuel Gay écrivait en 1913 dans son ouvrage Le consulat et l'administration municipale du Vigan au XVIIème et XVIIIème siècles : « Ce qui fait surtout l'importance de La Paroisse, ce sont ses démêlés avec le Vigan ».

Durant la Révolution, suite à la déchristianisation des noms des communes, La Paroisse-du-Vigan est appelée la Commune-aux-Monts.

Le conseil municipal du Vigan émit le vœu en 1859 de réunir les deux communes. Depuis longtemps les édiles viganais réclamaient cette réunion mais s'étaient toujours heurtés à l'opposition des habitants de La Paroisse qui craignaient que cette fusion ne leur apporte qu'une augmentation des impôts. Une enquête eut lieu au printemps 1859. Elle révéla 182 avis défavorables de la part de La Paroisse, et 184 avis favorables de la part du Vigan.

Le 11 août 1860, c'est l'Empereur Napoléon III qui tranche et qui promulgue le rattachement des deux communes.

En 1852, la population de la Paroisse-du-Vigan s'élevait à 687 habitants alors que le Vigan en comptait 4993. Grâce à cette fusion, la population viganaise atteignit – pour cinquante ans seulement – la barre symbolique des 5000 habitants.

EXPRESSION DE L'OPPOSITION

Nous terminons 2020 qui restera dans nos mémoires comme une année très particulière. En effet, la crise sanitaire qui a frappé le monde entier nous a obligé à changer notre mode de vie .

Dans ce contexte, nous regrettons l'absence de la majorité lors de la manifestation de soutien pour le COMMERCE local mais également sur le plan financier. Rappelons que des subventions ont été économisées avec la crise sanitaire car de nombreuses animations n'ont pas eu lieu. Ces ECONOMIES auraient pu être injectées sous forme d'aide et notamment dans le développement d'une vraie plateforme locale de e-commerce (ce n'est qu'un exemple).

Nous nous réjouissons de la création d'un poste d'agent pour la POLICE MUNICIPALE mais nous estimons que cet effort n'est pas suffisant au vu des incivilités que nous constatons dans notre ville.

En ce qui concerne la CAMPAGNE DE GOUDRONNAGE, malgré la communication faite sur les réseaux sociaux, la déception est grande car nous n'avons eu droit qu'à un tapis de graviers glissant dans les quartiers concernés.

Pour les usagers de la "Route de la Merlière", nous serons vigilants sur sa remise en état. Ce quartier ne doit pas rester sectionné en deux . Nous rappelons qu'il avait fait l'objet de grandes promesses de réfection et il ne faudrait pas trop tarder à engager les travaux. La Ville du Vigan ne s'est toujours pas acquittée des contributions qu'elle doit au S.D.I.S. (Après confirmation d'un membre du CA du S.D.I.S presque 1 million d'euros).

Nous soutenons que ce défaut de paiement bloque la construction de la nouvelle caserne du Vigan. En effet,quelles que soient les décisions rendues par la justice, elles ne stipulaient pas la suspension des règlements de ces contributions. Soulignons au passages les nombreuses interventions des Sapeurs-Pompiers du Vigan qui mériteraient de travailler dans de bien meilleures conditions pour assurer leurs missions.

Après 9 mois de mandat, je remercie mon équipe du travail effectué toujours dans l'intérêt des viganaises et des viganais. Nous continuerons à être vigilants.

Malgré ce contexte sanitaire déplorable, l'espoir d'un futur meilleur doit subsister. Nous vous souhaitons tout de même de bonnes fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous et de vos proches.

Alessandro COZZA

ETAT - CIVIL

NAISSANCES : 16

- PÉRALDE Hailey née le 22 juillet 2020 à GANGES (34) fille PÉRALDE Yannick et de MOMPRIVE Lucinda
- BADOYAN Diana née le 07 août 2020 à GANGES (Hérault) fille de BADOYAN Alik et de NADOYAN Sarikhan
- SANCHEZ PERRIN Tilio, né le 16 août 2020 à GANGES (34) fils de PERRIN Amaury et de SANCHEZ Jennifer
- MARGUERITE Ninon née le 18 août 2020 à GANGES (34) fille de MARGUERITE Franck et de TOURENC Tiphany
- SUY Vannhlay né le 18 août 2020 à GANGES (34) fils de SUY Phan et de TAING Seakleang
- RUPO Pietro né le 23 août 2020 à GANGES (34) fils de RUPO Julien et de AGACINSKI Sarah
- BENAÏSSA Ihssane née le 03 septembre 2020 à GANGES (Hérault) fille de Mohamed BENAÏSSA et de BONNINGUE Jessica
- VOLPELLIERE JACQUEY Alessa née le 06 septembre 2020 à GANGES (Hérault) fille de VOLPELLIERE Enzo et de JACQUEY Prescillia
- HADY Mathéo né le 08 septembre 2020 à GANGES (Hérault) fils de HADY Mathieu et de MICHEL Sarah
- BODART Ali né le 29 septembre 2020 à GANGES (Hérault) fils de BODART Christophe et de TALON Amaria
- MHILLI Ledis né le 18 octobre 2020 à GANGES (Hérault) fils de MHILLI Besim et de PERAJ Mirela
- LIEURE Aloïs né le 30 octobre 2020 à GANGES (Hérault) fils de LIEURE Sylvain et de MARTIN Sarah
- SOULAGES DELATTRE Elsa née le 05 novembre 2020 à GANGES (Hérault) fille de SOULAGES Ludovic et de DELATTRE Elodie
- GRAILLE Inès née le 13 novembre 2020 à GANGES (Hérault) fille de GRAILLE Yoan et de BALSAN Lydie
- DEWE SARAZIN Noé né le 13 novembre 2020 à Ganges (Hérault) fils de MODY DEWE Emmanuel et de SARRAZIN Marie
- JOUGLA RINGENBACH Léo né le 28 novembre 2020 à Ganges (Hérault) fils de JOUGLA Manuel et de RINGENBACH Lucie

MARIAGES : 3

- M. DUFOUR Emmanuel et Mme PPEMBA Fredia mariés le 04 juillet 2020
- M. MESSAOUDI Ahmida et Mme AZEHAF Khadija mariés le 24 juillet 2020
- M. RUPO Julien et Mme AGACINSKI Sarah mariés le 24 octobre 2020

DÉCÈS : 37

- M. VAN WATERLOO Jean-Jacques décédé le 03 janvier 2020 à MONTPELLIER (34)
- M. BLANC Maurice décédé le 28 juin 2020 à LE VIGAN (Gard)
- M. ROUSSET Robert décédé le 28 juin 2020 à LE VIGAN (Gard)
- M. VEZINET Lucien décédé le 07 juillet 2020 à LE VIGAN (Gard)
- M. CAMBON Yves décédé le 10 juillet 2020 à LE VIGAN (Gard)
- Mme BLAQUIÈRE Marie-Louise décédée le 21 juillet 2020 à GANGES (Hérault)
- Mme FROMENT Josette décédée le 26 juillet 2020 à GANGES (Hérault)
- Mme HUGON Raymonde décédée le 31 juillet 2020 à LE VIGAN (Gard)
- M. ATCHER Aimé décédé le 10 août 2020 à LE VIGAN (Gard)
- M. TRIAIRE Bernard décédé le 13 août 2020 à NIMES (Gard)
- M. AVERSENQ Daniel décédé le 15 août 2020 à LE VIGAN (Gard)
- M. GROUBÉ Alexis décédé le 20 août 2020 à LE VIGAN (Gard)
- M. ARNAL Philippe décédé le 20 août 2020 à MONTPELLIER (Hérault)
- M. PARLONGUE André décédé le 10 septembre 2020 à LE VIGAN (Gard)
- Mme BARBADO Aurore décédée le 11 septembre 2020 à NIMES (Gard)
- Mme AUGUI NÈGRE Marie décédée le 15 septembre 2020 à MOLIERES-CAVAILLAC (Gard)
- Mme OCTAVE GREGOIRE Michèle décédée le 23 septembre 2020 à LE VIGAN (Gard)
- Mme NOGAREDE GRENOUILLET Colette décédée le 23 septembre 2020 à SAINT-JULIEN-DE-LA-NEF (Gard)
- Mme BERTRAND Simone décédée le 30 septembre 2020 à LE VIGAN (Gard)
- Mme GRAZIOSO Gilberte décédée le 30 septembre 2020 à LE VIGAN (Gard)
- Mme JORDAN Françoise décédée le 06 octobre 2020 à MONTPELLIER (Hérault)
- Mme CONGY Josette décédée le 07 octobre 2020 à LE VIGAN (Gard)
- M. CHALANDON Jean François décédé le 09 octobre 2020 à GANGES (Hérault)
- M. DARNIS Daniel décédé le 10 octobre 2020 à Montpellier (Hérault)
- Mme RIGAL Mireille décédée le 12 octobre 2020 à LE VIGAN (Gard)
- M. HADDADI Moussa décédé le 13 octobre 2020 à LE VIGAN (Gard)
- M. FARINA Albert décédé le 14 octobre 2020 à LE VIGAN (Gard)
- Mme SAUVEPLANE Jeannine décédée le 16 octobre 2020 à MOLIERES-CAVAILLAC (Gard)
- M. TANNEUX Sébastien décédé le 21 octobre 2020 à LE VIGAN (Gard)
- Mme RODRIGUEZ - MONROY Joséphine décédée le 27 octobre 2020 à MONTPELLIER (Hérault)
- Mme CAZABONNE Bernadette décédée le 29 octobre 2020 à LE VIGAN (Gard)
- M. MORCILLO Rémi décédée le 29 octobre 2020 à LE VIGAN (Gard)
- M. PUECH René décédé le 30 octobre 2020 à GANGES (Hérault)
- M. IMBRECHT Michel décédé le 15 novembre 2020 à LE VIGAN (Gard)
- Mme METGE Paulette décédée le 23 novembre 2020 à LE VIGAN (Gard)
- Mme POLOP France décédée le 30 novembre 2020 à CALVISSON (Gard)
- M. KHALDI Christophe décédé le 01 décembre 2020 à LE VIGAN (Gard)



Pays Viganais solidaire

Je consomme local !



Retrouvez tous vos commerçants sur le site :

www.achat-paysviganais.com